



Réunions de Conseil Municipal du 25/05/2020 et du 03/06/2020

Présents : P. BELY- S. MARIOT- H. BARDIN-- M-R. RETAILLEAU - E. ARNOUX - M-C. BAZIN
- L. BENARD - D.FOUCAUD - A. LERMITE - F.OLLIVIER- M.PAQUEREAU - S. PARPAILLON -
L.PIHA - D. RICHARD - J-F TOUZEAU -

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Lundi 25 mai 2020, deux mois après le premier tour des élections municipales a eu lieu l'élection du Maire et des adjoints. Ont été élus :

Maire : Philippe Bély

1^{ère} adjointe : Sylvie Mariot

2^{ème} adjoint : Hervé Bardin

3^{ème} adjointe : Marie-Renée Retailleau

Suite à cette élection, le conseil municipal s'est réuni pour la première fois le Mercredi 3 juin 2020 à 20h.

Vote des indemnités des élus : Les indemnités auxquelles peuvent prétendre le maire et les adjoints de notre commune ont été fortement réévaluées par l'effet combiné de la loi « *Engagement et Proximité* » promulguée fin 2019 qui a revalorisé de manière significative les indemnités des élus des petites communes (population < 3500 habitants) et par le passage « officiel » du seuil des 1000 habitants le 1^{er} janvier dernier (passage à la strate supérieure). Ainsi les élus d'une commune de 1000 à 3500 habitants peuvent désormais prétendre aux indemnités suivantes :

Maire : 2006,93€ brut mensuel

Adjoints : 770.10€ brut mensuel par adjoint

Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leurs élus les indemnités au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Ainsi, afin de réduire la charge supplémentaire supportée par la commune et sur proposition du maire, le conseil municipal a voté les indemnités suivantes :

Maire : 1749€ brut mensuel

Adjoints : 609,47 € brut mensuel par adjoint

La charge portée au budget 2020 avait été calculée sur la base des montants maximum prévus par la loi et d'un versement de ces indemnités à partir d'avril. La charge pour l'année 2020 sera donc nettement inférieure au montant porté au budget. Ce montant sera cependant supérieur au montant des années précédentes, les indemnités ayant été malgré tout nettement revalorisées. (Pour info, les indemnités précédentes étaient de 1205,71€ pour le maire et 320.88€ par adjoint).

VIE COMMUNALE

Vote des taux d'imposition :

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Pour mémoire : Taxe Foncière bâti : 11,83 % et Taxe foncière non bâti : 28,33 %.

Commissions internes :

Le conseil municipal a désigné les membres de chaque commission interne. Pour rappel, le Maire préside de droit chaque commission communale.

- **Finances** : Philippe BÉLY, Sylvie MARIOT (Responsable), Hervé BARDIN, Marie-Renée RETAILLEAU, Didier FOUCAUD, Annie LERMITE, Michaël PAQUEREAU, Laurent PIHA, Jean-François TOUZEAU
- **Aménagement, Urbanisme et Embellissement** : Sylvie MARIOT (resp.), Eric ARNOUX, Marie-Christine BAZIN, Lucie BENARD, Annie LERMITE, Fabienne OLLIVIER, Sébastien PARPAILLON, Delphine RICHARD
- **Bâtiments et Voirie** : Hervé BARDIN (resp.), Eric ARNOUX, Lucie BENARD, Didier FOUCAUD, Sébastien PARPAILLON, Laurent PIHA, Jean-François TOUZEAU
- **Affaires sociales** : Philippe BÉLY, Marie-Renée RETAILLEAU (resp.), Marie-Christine BAZIN, Annie LERMITE, Fabienne OLLIVIER, Delphine RICHARD
- **Communication, information et événements** : Philippe BÉLY, Sylvie MARIOT (resp.), Marie-Renée RETAILLEAU, Eric ARNOUX, Lucie BENARD, Didier FOUCAUD, Delphine RICHARD
- **Animation, Vie culturelle et associative** : Marie-Renée RETAILLEAU, Marie-Christine BAZIN, Michaël PAQUEREAU (resp.), Laurent PIHA
- **Assainissement** : Philippe BÉLY, Hervé BARDIN (resp.), Sébastien PARPAILLON, Jean-François TOUZEAU
- **Appel d'offres** : Philippe BÉLY, Sylvie MARIOT, Hervé BARDIN, Didier FOUCAUD, Laurent PIHA
- **Révision des listes électorales** : Michaël PAQUEREAU
- **Commission des impôts** : Titulaires : Philippe BÉLY, LERMITE Annie et Michaël PAQUEREAU
Suppléants : Eric ARNOUX et Marie-Christine BAZIN
- **CCAS (centre communal d'action sociale)** : Philippe BÉLY, Hervé BARDIN, Marie-Renée RETAILLEAU, Fabienne OLLIVIER, Delphine RICHARD

Personnel Communal: Madame Nicolleau Dany, agent d'entretien, part à la retraite au 30/06/2020. Toute l'équipe municipale la remercie pour son travail et lui souhaite une belle et longue retraite.

Afin de la remplacer, la commune recherche, à partir du 1^{er} septembre 2020, un agent d'entretien pour effectuer le nettoyage des bâtiments communaux. Il s'agit d'un poste de 8h par semaine et qui inclut notamment les états des lieux de la Salle du Foyer Rural le vendredi après-midi et le lundi matin . Si vous êtes intéressés vous pouvez postuler en envoyant votre CV par e-mail à la mairie : mairie.merlatiere@wanadoo.fr ou en le déposant dans la boîte aux lettres. Plus de renseignements au 02.51.40.52.21.

Salle du Foyer Rural : Les travaux de réhabilitation de la Salle du Foyer Rural se poursuivent malgré un ralentissement dû au covid19. Plusieurs avenants doivent être apportés dans plusieurs lots du marché de travaux.

	Titulaire	Prestations prévues	Montant Marché initial	Montant HT de l'Avenant	Nouveau Montant HT forfaitaire du marché	% en plus cumulé
Lot 01 Démolition & Gros Œuvre Avenant n°1	M.C.E.B La Servantière 85140 BOULOGNE	- Suppression de bungalows, suppression des branchements divers, de la dépose du plafond et du meuble bar - travaux divers	50 978.00	- 4 422.60€	46 555.40€	-8.68
Lot 03 Structure Bois&Métal Avenant n°1	METALLERIE BOCQUIER ZA 8 rue de la Garenne 85540 MOUTIERS LES MAUFAITS	- Suppression de la finition peinture sur Garde -corps sur plancher terrasse	48 366.80	-1 040.00€	47 326.80€	-2.15
Lot 04 Menuiseries Extérieures Avenant n°1	CONCEPT ET MENUISERIE 4 rue de l'Industrie 49 430 VEZINS	-Suppression des châssis et suppression de la porte M023 -travaux suppl. : remplacement de la porte M023	45 760.39	-1 704.22€	44 056.17€	-3.72
Lot 05 Menuiseries Intérieures Avenant n°1	GODARD MENUISERIE ZA 8 rue de la Garenne 49 430 VEZINS	- Ajout bloc porte sanitaire femme /scène et estrades - Ajout habillage - Suppression Bloc porte Pare-Flammes/Coupe-feu/Trappe /Scène/Garde-Corps - Suppression habillage placostyle	30 054.09	5 103.27€	35 157.36€	16.98
Lot 06 Cloisonnement/Plafonds Avenant n°1	GODARD MENUISERIE ZA 8 rue de la Garenne 49 430 VEZINS	- Suppression : Plafond plaque de plâtre - Ajout : pose d'un parement BA, création d'un coffre sous plafond	14 660.01€	-3 662.71€	10 997.30€	-24.98
Lot 07 Plafonds suspendus Avenant n°1	GODARD MENUISERIE ZA 8 rue de la Garenne 49 430 VEZINS	- Ajout : Remplacement plafond placo cuisine - Ajout :Plafond isotone	11 369.74€	2 750.80€	14 120.54€	24.19
Lot 10 Chauffage Plomberie Ventilation Avenant n°1	SARL FAUCHET 11 Rue du Rocher 85140 CHAUCHE	- Ajout : dépose du réseau gaz extérieur et enfouissement Ajout : extraction d'air sanitaire accueil	43 770.70€	3 488.04€	47 258.74€	7.97
Lot 11 Electricité Avenant n°1	SARL FAUCHET 11 Rue du Rocher 85140 CHAUCHE	- Ajout : modification équipement scénique + luminaires extérieurs balcon	45 628.56	1 264.44€	46 893.00€	2.77

Le total cumulé des plus et moins-values est de :
+1 777 €

Participations aux écoles :

Le forfait moyen par élève pour 2020 a été fixé à 627€. Le nombre d'élèves de La Merlatière scolarisés à La Merlatière est de 55. La commune versera à l'OGEC de la Merlatière 22 271,04 € (acompte de 9 554 € déjà versé). L'école de Boulogne accueille 41 élèves issus de La Merlatière ; la commune versera une subvention de 37 920.96 € à l'OGEC de Boulogne (acompte de 16 268,17€ déjà versé). Il est important de souligner que le montant versé pour un élève de maternelle est plus élevé que celui versé pour un élève de primaire, les coûts de fonctionnement d'une classe de maternelle étant supérieurs.

La commune de La Merlatière versera le solde de cette participation en deux fois (en juin et en septembre).

Exonération de loyer et de redevance du domaine public :

La commune désire soutenir les entreprises et associations qui pourraient se trouver en difficulté à cause de la crise sanitaire liée au Covid-19. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'exonérer les loyers d'avril et de mai du garage loué à Monsieur et Madame GILBERT du restaurant « le Campagnard » pour un montant de 82,38 € ainsi que la redevance d'occupation du domaine public payée par M. Jean Marie TEXIER « JIO PIZZA » pour un montant de 45 €.

Ouverture de la Mairie :

Comme tous les ans la Mairie sera fermée les samedis matin durant la période estivale, **soit du 18 juillet au 29 août inclus.**

VIE ASSOCIATIVE

Familles Rurales :

Depuis Mars, les activités de l'association sont à l'arrêt. Et, à ce jour, nous n'avons pas encore de textes officiels pour la reprise. Aussi, Merlat'Atelier, l'Echo de la Rivière et la marche du mardi matin ne reprendront qu'en septembre. Vous en serez informés courant août. Bel été à tous.

Suivez l'actualité de notre commune et retrouvez toutes les informations nécessaires sur notre site internet: www.la-merlatiere.fr